

Dénomination : FINANCIERE SOGHOMONIAN

n° de gestion : 2008B02669

n° d'identification : 504 397 829

n° de dépôt : A2011/030265

Date du dépôt : 16/12/2011

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation



4081749



4081749

FINANCIERE SOGHOMONIAN

11 / 13, rue des Aulnes

69760 LIMONEST

Société à responsabilité limitée au capital de 23 335 €

SIRET : 504 397 829 00012

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL
FINANCIERE SOGHOMONIAN en société par actions
simplifiée**

INELYS

Cité Park, Bâtiment C – 23, avenue de Poumeyrol – 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Tél. 04 37 42 07 07 - Fax 04 37 42 03 10

www.inelys.fr inelys@inelys.fr

RCS LYON 500 725 601 - S A R L au capital de 10 000 euros - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 895 007 25601

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL FINANCIERE SOGHOMONIAN EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE**

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 25 novembre 2011, et en notre qualité de commissaire aux comptes, en application de l'article L. 224-43 du même code, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social,
- et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

De plus, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

De plus, ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation,

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante.

Le total de l'actif de la société au 30 juin 2011 s'élève à 1 315 601 euros. Nos contrôles n'ont pas mis en évidence une surévaluation des biens composant l'actif social.

Les capitaux propres s'élèvent à 807 633 euros au 30 juin 2011 et sont supérieurs au capital social qui s'élève à 23 335 euros.

Nous n'avons pas eu connaissance de nouveau passif qui pourrait remettre en cause la valeur de la société.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Caluire-et-Cuire, le 9 décembre 2011

INELYS

Nicolas PRIEST

Commissaire à la transformation et
commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.